



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2025-520

PUBLIÉ LE 2 SEPTEMBRE 2025

Sommaire

Cour d'appel de Paris / Secrétariat des DDARJ

75-2025-09-01-00023 - Décision portant délégation de signature - Pole Chorus - 01 septembre 2025 (9 pages)	Page 4
75-2025-09-01-00021 - Délégation de signature - fonctionnement du SAR - 01 septembre 2025 (5 pages)	Page 14
75-2025-09-01-00022 - Délégation de signature - Rémunérations - 01 septembre 2025 (5 pages)	Page 20

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris / Secrétariat

75-2025-09-02-00001 - Additif à l'arrêté portant subdélégation de signature de Monsieur Stéphane SCOTTO ?? Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Paris (4 pages)	Page 26
--	---------

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Division pilotage

75-2025-09-01-00015 - Arrêté portant délégation de signature ?? en matière de contentieux et de gracieux fiscal (PCE 15) (2 pages)	Page 31
75-2025-09-01-00014 - Arrêté portant délégation de signature ?? en matière de contentieux et de gracieux fiscal (BPR4) (2 pages)	Page 34
75-2025-09-01-00016 - Arrêté portant délégation de signature ?? en matière de contentieux et de gracieux fiscal (PCE 16) (2 pages)	Page 37
75-2025-09-01-00017 - Arrêté portant délégation de signature ?? en matière de contentieux et de gracieux fiscal (PCE 18-19) (2 pages)	Page 40
75-2025-09-01-00018 - Arrêté portant délégation de signature ?? en matière de contentieux et de gracieux fiscal (PCE 20) (2 pages)	Page 43
75-2025-09-01-00020 - Arrêté portant délégation de signature ?? en matière de contentieux et de gracieux fiscal (PCE 8ème Elysées) (2 pages)	Page 46
75-2025-09-01-00024 - Arrêté portant délégation de signature ?? en matière de contentieux et de gracieux fiscal (PCE 9-10) (2 pages)	Page 49
75-2025-09-01-00010 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal (EDR) (3 pages)	Page 52
75-2025-09-01-00011 - Arrêté portant délégation générale de signature (CBR) (3 pages)	Page 56
75-2025-09-01-00009 - Arrêté portant délégation générale et spéciale de signature (cadres département PPR) (6 pages)	Page 60
75-2025-09-01-00008 - Arrêté portant délégations de signature (Pôle gestion publique Secteur public local) (16 pages)	Page 67

75-2025-09-01-00012 - Décision du 1er septembre 2025 portant délégation de signature (centre de gestion financière bloc 3 placé sous l'autorité du Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris - opérations ne relevant pas du périmètre du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris) (2 pages)

Page 84

75-2025-09-01-00013 - Décision du 1er septembre 2025 portant délégation de signature (centre de gestion financière bloc 3 placé sous l'autorité du directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris - opérations relevant du périmètre du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris) (2 pages)

Page 87

Cour d'appel de Paris

75-2025-09-01-00023

Décision portant délégation de signature - Pole
Chorus - 01 septembre 2025



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 1^{er} septembre 2025

DÉCISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE POUR LE FONCTIONNEMENT DU POLE CHORUS

Le premier président de la cour d'appel de Paris, Jacques Boulard,

La procureure générale près ladite cour, Marie-Suzanne Le Quéau,

Vu le code de l'organisation judiciaire et notamment ses articles R. 312-70 (rôle et missions des services administratifs régionaux), R. 312-166 (ordonnancement secondaire des dépenses et recettes), R. 312-67 (compétences en matière de marchés publics), R. 312-69 (absence ou empêchement du premier président) ;

Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n°2005-779 du 12 juillet 2005 ;

Vu la loi organique n°2021-1836 du 28 décembre 2021 relative à la modernisation de la gestion des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu les articles R-312-65 et suivants du code de l'organisation judiciaire ;

Vu le décret du 11 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques Boulard aux fonctions de premier président de la cour d'appel de Paris ;

Vu le décret du 31 juillet 2023 portant nomination de Mme Marie-Suzanne Le Quéau aux fonctions de procureure générale de la cour d'appel de Paris ;

DECIDENT :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée aux agents figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision à l'effet de signer les actes d'ordonnancement secondaire en dépenses et en recettes exécutés par le Pôle Chorus hébergé au service administratif régional de la cour d'appel de Paris.

Sont exclus de cette délégation, les ordres de réquisition du comptable public assignataire et les décisions de passer outre aux refus de visa du contrôleur financier local.

Article 2 : Délégation de signature est donnée aux agents figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision, dans les conditions de seuil indiquées, à l'effet de signer les bons de commande, actes relevant du pouvoir adjudicateur, exécutés par le pôle Chorus.

Article 3 : La présente décision sera notifiée aux bénéficiaires de la délégation et transmise au comptable assignataire de la dépense de la cour d'appel de Paris hébergeant le pôle Chorus et au contrôleur financier régional.

Article 4 : Le premier président et la procureure générale près ladite cour chargent, conjointement, le directeur délégué à l'administration régionale judiciaire de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux de la cour au service administratif régional et publiée aux recueils des actes administratifs des préfectures de Paris, de la Seine-et-Marne, de l'Essonne, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et de l'Yonne.

La procureure générale

Le premier président

Signé

Signé

Marie-Suzanne LE QUEAU

Jacques BOULARD

Annexe 1 – Agents bénéficiaires de la délégation de signature des chefs de la cour d’appel de Paris pour signer les actes d’ordonnancement secondaires dans Chorus (programme 0166, programme 0101) :

Responsable de la gestion budgétaire des marchés publics en charge du bureau de la commande publique

Chefs de service

NOM	PRENOM	CORPS/GRADE	FONCTION	ACTES	SEUIL (<i>le cas échéant</i>)
MARQUES SALOIO	Victor	Directeur des services de greffe judiciaires	Responsable de la gestion budgétaire en charge du département budgétaire, comptable et des marchés publics	Tout acte dans Chorus	Aucun seuil pour l’ordonnancement secondaire délégué
BONO	Romance	Directeur des services de greffe judiciaires	Responsable de la gestion budgétaire des marchés publics en charge du bureau de la commande publique	Tout acte dans Chorus	Aucun seuil pour l’ordonnancement secondaire délégué
AZEMA	Thomas	Directeur des services de greffe judiciaires	Responsable de la gestion budgétaire en charge du bureau de la commande publique	Tout acte dans Chorus	Aucun seuil pour l’ordonnancement secondaire délégué
CRESSON	Bertrand	Directeur des services de greffe judiciaires	Responsable de la gestion budgétaire, adjoint en charge du département budgétaire, comptable et des marchés publics	Tout acte dans Chorus	Aucun seuil pour l’ordonnancement secondaire délégué
LALMAS	Anaïs	Directrice des services de greffe judiciaires	Responsable de la gestion budgétaire	Tout acte dans Chorus	Aucun seuil pour l’ordonnancement secondaire délégué

BOYER	Valérie	Directrice des services de greffe judiciaires	Directrice des services de greffe judiciaires placée	Tout acte dans Chorus	Aucun seuil pour l'ordonnancement secondaire délégué
MATHIEU	Patrice	Attaché d'administration	Responsable de la gestion budgétaire	Tout acte dans Chorus	Aucun seuil pour l'ordonnancement secondaire délégué
BEHR	Marie-Charlotte	Directrice des services de greffe judiciaires	Responsable de la gestion budgétaire	Tout acte dans Chorus	Aucun seuil pour l'ordonnancement secondaire délégué
MORENO-MARTOS	Teresa	Contractuel A	Contrôleur de gestion / Data analyst	Tout acte dans Chorus	Aucun seuil pour l'ordonnancement secondaire délégué
PRETET	Laurie	Directrice des services de greffe judiciaires	Responsable de la gestion budgétaire	Tout acte dans Chorus	Aucun seuil pour l'ordonnancement secondaire délégué
SABATHE	Sébastien	Directeur des services de greffe judiciaires	Responsable de la gestion budgétaire chargé de mission frais de justice	Tout acte dans Chorus	Aucun seuil pour l'ordonnancement secondaire délégué

BERTAGNA	Elise	Contractuelle A	Acheteur public	Tout acte dans Chorus	Aucun seuil pour l'ordonnancement secondaire délégué
----------	-------	-----------------	-----------------	-----------------------	--

Responsables des Engagements Juridiques

NOM	PRENOM	CORPS/GRADE	FONCTION	ACTES	SEUIL (le cas échéant)
CAURO	Delphine	Secrétaire Administrative	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement, des recettes et des engagements de tiers	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande
EUSTACHE	Anaïs	Secrétaire Administrative	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement, des recettes et des engagements de tiers	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande
GILLES	Séverine	Secrétaire Administrative	Faisant fonction de responsable de la gestion budgétaire adjoint	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande
FAGLA	Carmélie	Secrétaire Administrative	Faisant fonction de responsable de la gestion budgétaire adjoint	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande
GAUDY	Béatrice	Greffière	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement, de la comptabilité auxiliaire des immobilisations, des recettes et des engagements de tiers	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande
ELATRE	Sévrine	Secrétaire Administrative	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement, des recettes et des engagements de tiers	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande
IMOUMENACENE	Kamelia	Faisant fonction de Secrétaire Administrative	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement, des recettes et des engagements de tiers	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil
JAGODZINSKI	Martine	Greffière	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement, des recettes et des engagements de tiers	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande

5

MALHERBE	Viviane	Secrétaire Administrative	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement, des recettes et des engagements de tiers	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande
REMIL	Najet	Secrétaire Administrative	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement, des recettes et des engagements de tiers	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande
STASZICK	Christelle	Secrétaire Administrative	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement, des recettes et des engagements de tiers	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande
TENDA	Christelle	Greffière placée	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement, des recettes et des engagements de tiers	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande
WALTER	Virginia	Secrétaire Administrative	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement, des recettes et des engagements de tiers et de la comptabilité auxiliaire des immobilisations	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande

Gestionnaires

NOM	PRENOM	CORPS/GRADE	FONCTION	ACTES	SEUIL (le cas échéant)
ATTALI	Sandra	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
AVRAM	Elena	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
BASTARD	Marc	Adjoint Administratif	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
BENABI	Wassila	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
BERIGUETE CARBALLO	Florian	Adjoint Administratif	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
BOGARD	Karine	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil

BOULE	Laure	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
COESY	Aurélie	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
DALSCENT	Valérie	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
DEMARTHE	Martine	Contractuelle C	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
DEROCHE	Véronique	Adjointe Administrative	Gestionnaire contrôle interne financier	Tout acte dans Chorus	Aucun seuil
ELHOUARI	Céline	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
ESSIANE	Wilfried	Contractuel B	Gestionnaire contrôle interne financier	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
FRICKERT	Caroline	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
GREGOIRE	Olivier	Adjoint Administratif	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
GRAINE	Catherine	Adjointe administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
HABASSI	Leila	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
HADDAD	Sonia	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
HAMMAOUI	Akim	Adjoint Administratif	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
JONVAL	Vincent	Adjoint Administratif	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
KABANGA	Françoise	Adjoint administratif	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
LE CANN	Carole	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
LUMON	Priscilla	Contractuelle C	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil

METAYER	Jean-Patrick	Adjoint Administratif	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
MOULETTE	Daniella	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
NEVE	Suzanne	Adjointe administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
NIANZI-GAULARD	Célia	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
PASCAL	Yvon	Contractuel C	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
POHIL	Mathilda	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
RAJAONARIVELO	Jocelyne	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
RENAUT	Nathalie	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
ROBERT	Laura	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
RYDENG	Séverine	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
SAMBA	Nicaise	Adjoint Administratif	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
SEDECAS	Lydia	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
TANZE	Maximine	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
TRAN DU PHUOC	Jean-Philippe	Adjoint Administratif	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
VENG	Marina	Contractuelle C	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil

Nb : l'intitulé des fonctions est indicatif, ils peuvent être modifiés selon l'organisation retenue. Un même agent, outre le (la) responsable du pôle, peut occuper plusieurs fonctions selon ses rôles et habilitations dans Chorus. Pour assurer la continuité du service, il doit y avoir au moins deux agents (y compris le (la) responsable du pôle chorus) habilités à signer chacun des actes (la signature correspondant à l'opération de validation dans Chorus qui est effectuée en personne par l'agent ayant reçu délégation de signature).

Cour d'appel de Paris

75-2025-09-01-00021

Délégation de signature - fonctionnement du
SAR - 01 septembre 2025

Paris, le 1^{er} septembre 2025

**DÉCISION
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

Le premier président de la cour d'appel de Paris, Jacques Boulard,

La procureure générale près ladite cour, Marie-Suzanne Le Quéau,

Vu le code de l'organisation judiciaire et notamment ses articles R. 312-70, D. 312-66, R. 312-67, R. 312-74 ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le décret n°91-1266 du 19 décembre 1991 relatif à l'aide juridictionnelle et le décret n°2005-1708 du 29 décembre 2005 relatif à l'ordonnancement de la dépense en matière d'aide juridictionnelle ;

Vu le décret n°96-629 du 16 juillet 1996 relatif au contrôle financier déconcentré ;

Vu le décret n°2007-352 du 24 mars 2007 relatif aux services administratifs régionaux ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 11 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques Boulard aux fonctions de premier président de la cour d'appel de Paris ;

Vu le décret du 31 juillet 2023 portant nomination de Mme Marie-Suzanne Le Quéau aux fonctions de procureure générale de la cour d'appel de Paris ;

Vu le décret du 21 décembre 2022, portant nomination de M. Eric Virbel, en qualité d'avocat général près la cour d'appel de Paris ;

Vu la décision du 1^{er} janvier 2023 des chefs de la cour d'appel de Paris, désignant M. Eric Virbel, avocat général près la cour d'appel de Paris, en qualité de directeur délégué à l'administration régionale judiciaire du ressort de la cour d'appel de Paris, à compter du 1^{er} janvier 2023.

DÉCIDENT :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. Eric Virbel, directeur délégué à l'administration régionale judiciaire du ressort de la cour d'appel de Paris, et en cas d'empêchement à ses adjoints, M. Maxime Ribar, Mme Camille Le Douaron, M. Alexis Reguigne et M. Victor Marques-Saloio, et la coordonnatrice des services du SAR, Mme Sandrine El Nouchi-Latouchent dans les domaines suivants :

- La gestion administrative de l'ensemble du personnel (fonctionnaires et magistrats) ;
- La formation du personnel, à l'exception de celle des magistrats ;
- La préparation et l'exécution des budgets opérationnels de programme 101 et 166 ainsi que de la passation des marchés ;
- La gestion des équipements en matière de systèmes d'information ;
- La gestion du patrimoine immobilier et le suivi des opérations d'investissement dans le ressort.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric Virbel et de ses adjoints, M. Maxime Ribar, Mme Camille Le Douaron, M. Alexis Reguigne et M. Victor Marques Saloio, délégation est donnée à M. Bertrand Cresson, responsable adjoint du département comptable budgétaire et des marchés publics, dans le domaine de la préparation et l'exécution des budgets opérationnels des programme 101 et 166, du contrôle interne et de la maîtrise des risques ainsi que de la passation des marchés.

En cas d'absence, la délégation prévue est donnée à :

- Mme Laurie Pretet, cheffe du bureau budgétaire pour le programme 166 pour ce qui concerne la préparation, la programmation et la gestion budgétaire de ce programme ainsi que les nécessités de gestion du parc automobile. En son absence, délégation est faite à Mme Marie-Charlotte Behr, adjointe à la cheffe du bureau budgétaire pour le programme 166, M. Patrice Mathieu, responsable du programme 101 et à Mme Valérie Boyer, directrice des services de greffe judiciaires placée ;
- Mme Anaïs Lalmas, cheffe du bureau comptable, et à Mme Valérie Boyer directrice des services de greffe placée, pour ce qui concerne l'exécution comptable des programmes 101 et 166 ;
- M. Romance BONO, chef du bureau des marchés publics, pour ce qui concerne les attributions relevant de ce bureau et à M. Thomas AZEMA, adjoint au chef du bureau des marchés publics.
- Monsieur Patrice Mathieu, chef du bureau budgétaire pour le programme 101, pour ce qui concerne la préparation, la programmation et l'exécution budgétaire du programme 101 – Accès au droit et à la justice : Actions 01, 02, 03 et 04 ainsi que pour les attributions du service des frais de déplacement. En son absence délégation est donnée à Mme Laurie Pretet, cheffe du bureau budgétaire pour le programme 166.
- M. Sébastien Sabathé, responsable de la cellule « EGIDE », pour ce qui concerne le contrôle interne, la maîtrise du risque et la performance financière.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric Virbel et de ses adjoints, M. Maxime Ribar, Mme Camille Le Douaron, M. Alexis Reguigne et M. Victor Marques Saloio, la délégation prévue à l'article 1 est donnée, concernant le domaine de la gestion des équipements en matière de systèmes d'information et de la formation informatique du personnel à l'exception de celle des magistrats, à M. Laurier Destais, chef du bureau du soutien numérique et à M. Régis Garry, chef de bureau des projets numériques, dans la limite des attributions de ces bureaux.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric Virbel et de ses adjoints, M. Maxime Ribar, Mme Camille Le Douaron, M. Alexis Reguigne et M. Victor Marques Saloio, la délégation prévue à l'article 1 est donnée, concernant le domaine de la gestion du patrimoine immobilier et le suivi des opérations d'investissement dans le ressort à Monsieur Jacques Serehen, adjoint à la cheffe du bureau immobilier.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Maxime Ribar, délégation est donnée à Mme Camille Dodray, son adjointe, dans le domaine de la gestion des ressources humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Maxime Ribar et de Mme Camille Dodray, son adjointe, délégation est donnée à :

- M. Frédéric David, chargé de mission masse salariale et suivi des effectifs pour ce qui concerne les attributions relevant de son périmètre ;
- Mme Amel Melliti, responsable de la gestion des personnels placés et chargée de mission ressources humaines pour ce qui concerne les attributions relevant de son périmètre ;
- Mme Nathalie Barthélémy, chargée de mission ressources humaines pour ce qui concerne les attributions relevant de son périmètre ;
- Mme Claire Vitrich, chargée de mission ressources humaines, contrôle interne pour ce qui concerne les attributions relevant de son périmètre ;
- M. Ludovic Spano, chef du bureau des personnels titulaires, Mme Sabine Khettab, adjointe au chef du bureau des personnels titulaires, et Mme Laëtitia Guy, directrice des services de greffe placée, pour ce qui concerne les attributions relevant de ce bureau ;
- Mme Marion Le-Coz, directrice des services de greffe judiciaires, cheffe du bureau des magistrats et des collaborateurs occasionnels du service public en ce qui concerne les attributions relevant de ce bureau ;
- Mme Flora Caia, cheffe du bureau de la formation et du recrutement, et Mme Nathalie Gouteux adjointe à la cheffe du bureau, pour ce qui concerne les attributions relevant de ce bureau ;
- Mme Karima Rhachi, cheffe du bureau des personnels contractuels, et Mme Elise Chevillon, adjointe à la cheffe de bureau, pour ce qui concerne les attributions relevant de ce bureau ;
- M. Ludovic Spano, Mme Sabine Khettab, et Mme Laëtitia Guy, directrice des services de greffe placée, pour les accidents de service
- M. Ludovic Spano, Mme Sabine Khettab, et Mme Laëtitia Guy, directrice des services de greffe placée pour les retraites.

- Mme Valentine Du-Verdier, cheffe du bureau des relations sociales et de la qualité de vie au travail, pour ce qui concerne les attributions relevant du bureau des relations sociales et de la qualité de vie au travail.

Article 6 : La présente décision sera notifiée aux bénéficiaires des délégations et transmise aux comptables assignataires de la dépense de la cour d'appel de Paris et au contrôleur budgétaire régional.

Article 7 : Le premier président et la procureure générale près ladite cour confient au directeur délégué à l'administration régionale judiciaire l'exécution de la présente décision, qui sera affichée dans les locaux de la cour au service administratif régional et publiée au recueil des actes administratifs des Préfectures de Paris, de la Seine-et-Marne, de l'Essonne, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et de l'Yonne.

La procureure générale

Signé

Marie-Suzanne LE QUEAU

Le premier président

Signé

Jacques BOULARD

Annexe 1 : Agents bénéficiaires de la délégation de signature des chefs de la cour d'appel de Paris pour signer les actes relatifs à la gestion des congés maladie ordinaires (arrêté de placement en congé maladie ordinaire), du département des ressources humaines du service administratif régional de la cour d'appel de Paris

NOM	PRÉNOM	CORPS/GRADE	FONCTION	ACTES	SEUIL (le cas échéant)
BOULEMDASSE	Yasmina	Adjointe administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en congé maladie ordinaire	Aucun seuil
VALLEE	Sandrine	Adjointe administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en congé maladie ordinaire	Aucun seuil
MOREL	Charles	Adjoint administratif	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en congé maladie ordinaire	Aucun seuil
BONNARD	Sylvie	Adjointe administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en congé maladie ordinaire	Aucun seuil
SRINIVASSANE	Selvame	Adjoint administratif	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en congé maladie ordinaire	Aucun seuil
OULDALI	Nouria	Contractuelle	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en congé maladie ordinaire	Aucun seuil
LEROY	Clotilde	Secrétaire administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en congé maladie ordinaire	Aucun seuil
LALAOUI	Wally	Secrétaire administratif	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en congé maladie ordinaire	Aucun seuil
OUKINA	Zakia	Adjointe administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en congé maladie ordinaire	Aucun seuil
DAHLANI	Moinroukia	Adjointe administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en congé maladie ordinaire	Aucun seuil
BOUCHET	Allison	Adjointe administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en congé maladie ordinaire	Aucun seuil

Cour d'appel de Paris

75-2025-09-01-00022

Délégation de signature - Rémunérations - 01
septembre 2025



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 1^{er} septembre 2025

DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉMUNÉRATIONS

Le premier président de la cour d'appel de Paris, Jacques Boulard,

La procureure générale près ladite cour, Marie-Suzanne Le Quéau,

Vu les articles R-312-65 et suivants du code de l'organisation judiciaire et notamment ses articles R. 312-66 (ordonnancement secondaire des dépenses et recettes), R. 312-69 (absence ou empêchement du premier président) et R. 312-70 (rôle et missions des services administratifs régionaux) ;

Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n°2005-779 du 12 juillet 2005 ;

Vu le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 11 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques Boulard aux fonctions de premier président de la cour d'appel de Paris ;

Vu le décret du 31 juillet 2023 portant nomination de Mme Marie-Suzanne Le Quéau aux fonctions de procureure générale de la cour d'appel de Paris ;

DÉCIDENT :

Article 1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic Spano, chef du bureau des personnels titulaires, de Mme Sabrine Khettab, adjointe au chef du bureau des personnels titulaires, et de Mme Laëtitia Guy, directrice des services de greffe judiciaires placée, délégation de signature est donnée aux agents figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision à l'effet de signer les actes relatifs à la gestion de la paye, exécutés par le bureau de des personnels titulaires du département des ressources humaines du service administratif régional de la cour d'appel de Paris.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic Spano, chef du bureau des personnels titulaires, de Mme Sabine Khettab, adjointe au chef du bureau des personnels titulaires, de Mme Laëtitia Guy, directrice des services de greffe judiciaires placée et des agents figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision, délégation de signature est donnée à :

- Mme Karima Rhachi, cheffe du bureau des personnels contractuels, à Mme Marion Le Coz, cheffe du bureau des magistrats et des collaborateurs occasionnels du service public, et en son absence Mme Elisabeth BROGLIO, directrice de greffe, à l'effet de signer les actes relatifs à la gestion de la paye,

exécutés par le bureau des personnels titulaires du département des ressources humaines du service administratif régional de la cour d'appel de Paris.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karima Rhachi, cheffe du bureau des personnels contractuels, délégation de signature est donnée à :

- M. Ludovic Spano, chef du bureau des personnels titulaires, à Mme Sabine Khettab, adjointe au chef du bureau des personnels titulaires, à Mme Laëtitia Guy, directrice des services de greffe placée, à Mme Marion Le Coz, cheffe du bureau des magistrats et des collaborateurs occasionnels du service public, et en son absence Mme Elisabeth BROGLIO, directrice de greffe placée, à l'effet de signer les actes relatifs à la gestion de la paye, exécutés par le bureau des personnels contractuels du département des ressources humaines du service administratif régional de la cour d'appel de Paris.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marion Le Coz, cheffe du bureau des magistrats et des collaborateurs occasionnels du service public délégation de signature est donnée à :

- Mme Elisabeth BROGLIO, directrice des services de greffe placée, M. Ludovic Spano, chef du bureau des personnels titulaires, à Mme Sabine Khettab, adjointe au chef du bureau des personnels titulaires, à Mme Laëtitia Guy directrice des services de greffe judiciaires placée, à Mme Karima Rhachi, cheffe du bureau des personnels contractuels, à l'effet de signer les actes relatifs à la gestion de la paye,

exécutés par le bureau des magistrats et des collaborateurs occasionnels du service public du département des ressources humaines du service administratif régional de la cour d'appel de Paris.

Article 5 : La présente décision sera notifiée aux bénéficiaires de la délégation et transmise au comptable assignataire de la paye.

Article 6 : Le premier président et la procureure générale près ladite cour chargent, conjointement, le directeur délégué à l'administration régionale judiciaire de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux de la cour au service administratif régional et publiée aux recueils des actes administratifs des préfectures de Paris, de la Seine-et-Marne, de l'Essonne, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et de l'Yonne.

La procureure générale

Le premier président

Signé

Signé

Marie-Suzanne LE QUEAU

Jacques BOULARD

Annexe 1 – Agents bénéficiaires de la délégation de signature des chefs de la cour d’appel de Paris pour signer les actes relatifs à la gestion de la paye, exécutés par le **bureau de la gestion des personnels titulaires** du département des ressources humaines du service administratif régional de la cour d’appel de Paris (programme P166) :

Chefs de pôle

NOM	PRENOM	CORPS/GRADE	FONCTION	ACTES	SEUIL (le cas échéant)
LARBI	Zorah	Secrétaire administrative RGRH adjoint	Cheffe de pôle au bureau des personnels titulaires	Tout acte à l’exception des avis de mise en recouvrement, de la validation des titres à valider, des autorisations de paiement des primes spéciales et spécifiques d’installation	Aucun seuil
BERNARD	Audrey	Secrétaire administrative	Cheffe de pôle au bureau des personnels titulaires	Tout acte à l’exception des avis de mise en recouvrement, de la validation des titres à valider, des autorisations de paiement des primes spéciales et spécifiques d’installation	Aucun seuil
TACHE	Yasmina	Secrétaire administrative RGRH adjoint	Cheffe de pôle au bureau des personnels titulaires	Tout acte à l’exception des avis de mise en recouvrement, de la validation des titres à valider, des autorisations de paiement des primes spéciales et spécifiques d’installation	Aucun seuil
SRINIVASSANE	Kamala	Secrétaire administrative	Cheffe de pôle au bureau des personnels titulaires	Tout acte à l’exception des avis de mise en recouvrement, de la validation des titres à valider, des autorisations de paiement des primes spéciales et spécifiques d’installation	Aucun seuil

Annexe 2 – Agents bénéficiaires de la délégation de signature des chefs de la cour d’appel de Paris pour signer les actes relatifs à la gestion de la paye, exécutés par le **bureau de la gestion des personnels contractuels** du département des ressources humaines du service administratif régional de la cour d’appel de Paris (programme P166) :

Chefs de pôle

NOM	PRENOM	CORPS/GRADE	FONCTION	ACTES	SEUIL (<i>le cas échéant</i>)
LALAOUI	Wally	Secrétaire administratif	Chef de pôle au bureau des personnels contractuels	Tout acte à l’exception des avis de mise en recouvrement et de la validation des titres à valider	Aucun seuil
KINNOO	Nivedita	Secrétaire administrative	Cheffe de pôle au bureau des personnels contractuels	Tout acte à l’exception des avis de mise en recouvrement et de la validation des titres à valider	Aucun seuil

Annexe 3 – Agents bénéficiaires de la délégation de signature des chefs de la cour d’appel de Paris pour signer les actes relatifs à la gestion de la paye, exécutés par le **bureau des magistrats et des collaborateurs occasionnels du service public** du service administratif régional de la cour d’appel de Paris (programme P166) :

Chefs de pôle

NOM	PRENOM	CORPS/GRADE	FONCTION	ACTES	SEUIL (<i>le cas échéant</i>)
LEPINE	Inès	Secrétaire administrative	Cheffe de pôle au bureau des magistrats	Tout acte à l’exception des avis de mise en recouvrement, de la validation des titres à valider, des autorisations de paiement des primes spéciales et spécifiques d’installation	Aucun seuil

Direction interrégionale des services
pénitentiaires de Paris

75-2025-09-02-00001

Additif à l'arrêté portant subdélégation de
signature de Monsieur Stéphane SCOTTO
Directeur Interrégional des Services
Pénitentiaires de Paris

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS

DEPARTEMENT DU BUDGET ET DES FINANCES

ADDITIF

ARRETE portant subdélégation de signature par

Monsieur Stéphane SCOTTO
Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Paris

Le directeur interrégional,

Vu la loi organique n^o 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances modifiée par la loi organique n^o 2009-43 du 15 avril 2009 relative à l'application des articles 34-1, 39 et 44 de la Constitution (1) ;

Vu la loi n^o 2006-1666 de finances pour 2007 modifiée et notamment son article 39 relatif à la création d'un compte de commerce pour l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n^o 82-630 du 21 juillet 1982 modifié pris en application de l'article 3 du décret n^o 82-389 du 10 mai 1982 et de l'article 3 du décret n^o 82-390 du 10 mai 1982, relatif aux pouvoirs des préfets sur les services de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n^o 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n^o 2005-1490 du 2 décembre 2005 relatif à l'organisation financière et comptable des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n^o 2006-1737 du 23 décembre 2006 portant application de l'article 39 de la loi n^o 20061666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007 et relatif à l'organisation administrative et financière du compte de commerce « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire » ;

Vu le décret du 29 décembre 2006 portant règlement de la comptabilité du ministère de la Justice pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu le décret n^o 2008-689 du 9 juillet 2008 relatif à l'organisation du ministère de la Justice modifié par le décret n^o 2010-1667 du 29 décembre 2010,

Vu le décret n^o 2008-1489 du 30 décembre 2008 modifiant le ressort territorial des directions interrégionales des services pénitentiaires ;

Vu l'arrêté du 29 juin 2009 portant règlement de comptabilité au ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat pour la désignation d'ordonnateurs secondaires et de leurs délégués relevant du ministère de la Justice et des Libertés sur le programme n^o 309. "entretien des bâtiments de l'Etat"

Vu l'arrêté du 24 décembre 2009 du ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat fixant l'assignation des dépenses et des recettes des ordonnateurs secondaires des services civils de l'Etat,

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, ministre de la Justice, du 24 mai 2013 portant désignation des ordonnateurs secondaires du compte de commerce « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire » et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Libertés, du 31 décembre 2012 modifiant l'arrêté du 1er juin 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de la Justice et des Libertés pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du 19 avril 2021, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur Stéphane SCOTTO, directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris à compter du 10 mai 2021',

Décide :

Article 1 : Les articles 1,2 4 ,5,6, et 7 de l'arrêté 75-2025-07-25-00009 du 25 aout 2025 sont modifiés comme suit :

Article premier : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de procéder, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, à l'ensemble des actes relatifs au pilotage du budget opérationnel du programme 107 (affectation des crédits aux centres financiers, mouvements de crédits entre centres financiers, mouvements de fongibilité asymétrique)

- Mme Souad BENCHENOUN, secrétaire générale

Article 2 : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de procéder, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, à l'ensemble des actes relatifs aux dépenses de personnel (**titre 2**) du programme 107 :

- Mme Loétitia LEBRUN, directrice adjointe (SPIP 77)
- M André VARIGNON, chef établissement (CP Paris la santé)

DISP PARIS - ADDITIF - ARRETE portant subdélégation de signature par M SCOTTO

Article 4 : Est donnée subdélégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des dépenses et des recettes du programme 107 « Administration pénitentiaire » hors titre 2 et responsable du budget opérationnel de programme pour les marchés de travaux, de fournitures et de services, quels que soient leurs montants et tous les actes dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics aux agents suivants

- Mme Souad BENCHENOUN, secrétaire générale

-

Article 5 : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, l'ensemble des actes d'engagement de l'Etat, signature des demandes dans les limites des seuils fixés en annexe 1, abondement des EJ, constatation du service fait relatifs au budget opérationnel du programme 107, titres 3, 5 et 6 et tous les autres actes de gestion relatifs aux frais de déplacements.

- Mme Stéphanie BALDASSI, directrice Insertion et de Probation (SPIP 95)
- M Christophe ROY, chef d'établissement (CP de Fresnes)
- M André VARIGNON, chef établissement (CP de Paris La Santé)
- Mme Loétitia LEBRUN, directrice adjointe (SPIP 77)
- M André VARIGNON, chef établissement (CP Paris la santé)

Article 6 : Subdélégation est donnée aux utilisateurs désignés ci-dessous pour engager dans Chorus Formulaires, les dépenses du programme 107, par des demandes d'achat dans la limite des seuils fixés en annexe 1 ou subvention (enregistrement de la consommation d'une autorisation d'engagement et validation) et d'en constater le service fait.

- Mme Assissata COMTE, secrétaire administrative (DISP de Paris)

Article 7 : A titre dérogatoire pour des raisons exceptionnelles ou d'urgence concernant l'approvisionnement de produits de cantine pour le compte de commerce, subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, l'ensemble des actes d'engagement de l'Etat signature des demandes d'achat dans la limite des seuils fixés à l'annexe 1 d'abondement des EJ , et de constatation du service fait relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 "cantine des détenus et travail dans le cadre pénitentiaire" et rattachées au centre financier 912-S01 et 912- S02 :

- Mme Souad BENCHENOUN, secrétaire générale (DISP de Paris)
- M Christophe ROY, chef d'établissement (CP de Fresnes)
- M André VARIGNON, chef établissement (CP Paris la santé)

Article 2 : Une copie de cet arrêté sera adressée au receveur général des finances, au directeur départemental des finances publiques de l'Essonne et aux fonctionnaires intéressés.

DISP PARIS - ADDITIF - ARRETE portant subdélégation de signature par M SCOTTO

Article 3 : L'arrêté 75-2025-07-25-00009 du 25 aout 2025 est modifié par le présent arrêté.

Article 4 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 01/09/2025

Le Directeur Interrégional des
services pénitentiaires de Paris

M. Stéphane SCOTTO

DISP PARIS - ADDITIF - ARRETE portant subdélégation de signature par M SCOTTO

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-09-01-00015

Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal (
PCE 15)

**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS**

Pôle contrôle fiscal et affaires juridiques

Pôle de contrôle et d'expertise de Paris 15^{ème}

13/15 rue du Général Beuret - 75015 PARIS

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

La responsable du Pôle Contrôle Expertise de Paris 15^{ème}, Madame Delphine BROUTIN, Inspectrice Divisionnaire des finances publiques,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés dans le tableau ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
ESNAULT Fabrice	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	7500 €
GONDANOS Laura	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	7500 €
NIEGO Françoise	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	7500 €
MARSEILLE Anne	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	7500 €
MOUSTIN Agnella	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	7500 €

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
MARECHAL Christophe	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	5 000 €
MEGHAINIA Samia	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	5 000 €
BASTIN Alexandre	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	5 000 €
KUNKELA Evelyne	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	5 000 €
PINQUIER Fabienne	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	5 000 €
JAFFRE Erwan	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	5 000 €
RIBES Philippe	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	5 000 €
TANGUY Clément	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	5 000 €

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris et d'Île de France.

A Paris, le 1^{er} septembre 2025

La responsable du pôle contrôle expertise,

Signé

Delphine BROUTIN

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-09-01-00014

Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal
(BPR4)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de
France et de Paris**
Pôles contrôle fiscal et affaires juridiques

BPR4

6 A Bd de Reims

75844 Paris cedex 17

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le responsable par intérim de la Brigade Patrimoniale et de Revenus (BPR) 4, M. Christophe RETALI,
Inspecteur principal des finances publiques,

Vu le code général des impôts, et notamment son article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217
de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale
des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des
finances publiques ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet,
de dégrèvement ou de restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant
remise, modération ou rejet :

a) dans la limite de 60 000 €, à Carole MANFE, inspectrice divisionnaire des finances publiques,
adjoindé par intérim au chef de service ;

b) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après par leurs noms
et prénoms :

BELMADI Yamina
BLAZQUEZ Johanna
BRIGANT Pierre
CERUTTI Philippe
DETALENCOURT Laurent
GATTY Diane
GIDOUIN Denis
MAJERI Nesserine
PAGBE BALEBA Suzy
SAMHAQUI Elhame

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif de la Préfecture de Paris et d'Île de France.

A Paris, le 1^{er} septembre 2025

Le responsable par intérim de la Brigade Patrimoniale et
de Revenus 4

Signé

Christophe RETALI

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-09-01-00016

Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal
(PCE 16)

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de
France et de Paris**
Pôle contrôle fiscal et affaires juridiques
Pôle de Contrôle et d'Expertise de Paris 16e
146 avenue de Malakoff 75016 Paris

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

La responsable du pôle contrôle expertise de Paris 16ème, Madame Gwendoline BECAM, inspectrice principale des finances publiques,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés dans le tableau ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Catherine DELCOURT	Inspectrice divisionnaire	60 000 € et 100 000 € pour les RCTVA et les restitutions de CI sur l'IS	60 000 €
Alice EVON	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
Adèle SALAUN	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
Bienvenu NGOMA	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
Jean-Emmanuel PUYPALAT	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
Hervé DARNIS	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
Seifelislam EL HOUTI	Inspecteur	15 000 €	15 000 €

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Cathy GUERER	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
Céline ALLEG	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
Arnaud PERRONNET	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
Sophie GUILLON	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
Guillaume DEVRED	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
Assy GBOCHO	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
Laurent VIGNAU	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
Youssef DRAME	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
Eric BENET	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
Ariel IBARA	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
Ludovic TARMIS	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
Christine DUCLOUX-DEGIOANNI	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
Mehdi HAMOUCHE	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
Audrey DUPUY	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris et d'Île de France.

A Paris, le 1^{er} septembre 2025

La responsable du pôle contrôle expertise,

Signé

Gwendoline BECAM

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-09-01-00017

Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal
(PCE 18-19)

**Direction régionale des Finances publiques
d'Île de France et de Paris**
Pôle contrôle fiscal et affaires juridiques
Pôle de Contrôle et d'Expertise Paris 18ème
et 19ème
17 Place de l'Argonne
75938 PARIS CEDEX 19

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

La responsable du pôle contrôle expertise de Paris 18ème et Paris 19ème, Madame Cécile ADAMOU-MBAZOA, inspectrice divisionnaire des finances publiques.

Vu le Code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés dans le tableau ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
BONDUELLE Xavier	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
CHANTELOSE Elisabeth	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
COURET Christophe	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
LINERE Karim	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
MANET Marie-Ange	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
PIERA Cédric	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
SALENC Nathalie	Inspecteur	15 000 €	7 500 €

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
SASTRE Aurélie	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
STOLL Véronique	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
THIBAUT Patrice	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
BERNARDI Franck	Contrôleur principal	10 000 €	5 000 €
BOULEAU Frédéric	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
GOMEZ-BRAS Jary	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
LAWSON Emmanuel	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
MARTIN Jean-Yves	Contrôleur principal	10 000 €	5 000 €
NANTIER Laurent	Contrôleur	10 000 €	5 000 €

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris et d'Île de France.

A Paris, le 1^{er} septembre 2025

La responsable du pôle de contrôle et d'expertise
de Paris 18^{ème} et 19^{ème},

Signé

Cécile ADAMOU-MBAZOA,

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-09-01-00018

Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal
(PCE 20)

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE DE FRANCE
ET DE PARIS
POLE GESTION FISCALE
Pôle de Contrôle et d'Expertise PARIS 20ème
6, Rue Paganini
75 972 PARIS CEDEX 20

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

La responsable du Pôle Contrôle Expertise de PARIS 20ème arrondissement, Mme Sandrine LEVEQUE,
Inspectrice divisionnaire des finances publiques,

Vu le Code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son
annexe IV ;

Vu le Livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la Direction Générale des
Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des
Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et
notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de
rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans
le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés dans le tableau ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Jérôme BARBE	inspecteur	15 000 €	7 500 €
Guylène BARRÉ	inspectrice	15 000 €	7 500 €
Christophe BERNARD	inspecteur	15 000 €	7 500 €
Erwin CHINOUILH	inspecteur	15 000 €	7 500 €
Elisabeth PERRIER	inspectrice	15 000 €	7 500 €
Sophie BOUDINOT	contrôleur	10 000 €	5 000 €
Samuel CE OUGNA	contrôleur	10 000 €	5 000 €
Joëlle COLAS - GUERIN	Contrôleur principal	10 000 €	5 000 €
Lydie JEAN	contrôleur	10 000 €	5 000 €

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris et d'Île de France.

À Paris, le 1^{er} septembre 2025

signé

Sandrine LEVEQUE,
Responsable du Pôle Contrôle Expertise de
Paris 20ème arrondissement

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-09-01-00020

Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal
(PCE 8ème Elysées)

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de
France et de Paris**
Pôle contrôle fiscal et affaires juridiques
Pôle de Contrôle et d'Expertise
8ème Elysées
5 Rue de Londres, 75009 PARIS

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

La responsable du pôle contrôle expertise de Paris 8ème Elysées, Madame Michèle GRYNSPAN, Inspectrice principale des finances publiques,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à M. PAREJA Rémi, Inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint au responsable du pôle contrôle expertise de 8ème Elysées, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôt, dans la limite de 100 000 € par demande.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés dans le tableau ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
ABDULKARIM Sayda	Inspectrice	15 000 €	7 500 €
CAILLETTE Jérôme	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
CARLE Philippe	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
GAMRACY Sylvie	Inspectrice	15 000 €	7 500 €
KARCHER Julien	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
LAMAT Cécile	Inspectrice	15 000 €	7 500 €
LEBLOND Christophe	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
MALVEZIN Camille	Inspectrice	15 000 €	7 500 €
PAVIER Anne	Inspectrice	15 000 €	7 500 €
SORIVELLE Christine	Inspectrice	15 000 €	7 500 €
VALANCE Élisabeth	Inspectrice	15 000 €	7 500 €
CHEVER Emmanuelle	Contrôleuse	10 000 €	5 000 €
DAILLY Claire	Contrôleuse	10 000 €	5 000 €
EGALIS Fabrice	Contrôleur principal	10 000 €	5 000 €
GHEERAERT Cathia	Contrôleuse	10 000 €	5 000 €
MOUHAMAD Mikaël	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
RACOLIN Stéphane	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
TRAN Alain	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
TULET David	Contrôleur principal	10 000 €	5 000 €
VALLEAMA Audrey	Contrôleuse	10 000 €	5 000 €
VIDELIER-SASSIER Marie-Line	Contrôleuse	10 000 €	5 000 €

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris et d'Île de France.

A Paris, le 1^{er} septembre 2025

Le responsable du pôle contrôle expertise,

Signé

Michèle GRYSZPAN

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-09-01-00024

Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal
(PCE 9-10)

Direction régionale des Finances publiques d'Île de
France et de Paris
**POLE DE CONTROLE ET D EXPERTISE DES
PROFESSIONNELS DE PARIS 9EME/10EME**
9 RUE D UZES
75074 PARIS CEDEX 02
5 CITE PARADIS
75475 PARIS CEDEX 10

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le responsable du pôle contrôle expertise de Paris 09/10, Monsieur AUMEGEAS Philippe, Inspecteur
Divisionnaire des finances publiques (HC),

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de
son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale
des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des
finances publiques ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle
ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-
dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite
précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés dans le tableau ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
CHARRUE CHANTAL	inspecteur	15 000 €	7 500 €
GAVAZZI BERTRAND	inspecteur	15 000 €	7 500 €
LE-ROUVILLOIS BARBARA	inspecteur	15 000 €	7 500 €
SETHUPATHY VIDYA	inspecteur	15 000 €	7 500 €
ZANETTIN MATHIEU	inspecteur	15 000 €	7 500 €
QUENOT ERIC	inspecteur	15 000 €	7 500 €
DOYEN LYDIE	inspecteur	15 000 €	7 500 €
CESAR FRANCOIS	inspecteur	15 000 €	7 500 €

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
RIGOIR ASTRID	inspecteur	15 000 €	7 500 €
NASR RANA	contrôleur	10 000 €	5 000 €
BRUSA CYPRIEN	contrôleur	10 000 €	5 000 €
HAUFFSCHETEDER ALAIN	contrôleur	10 000 €	5 000 €
WYDER ESTHER	contrôleur	10 000 €	5 000 €
VIGREUX GISELE	contrôleur	10 000 €	5 000 €
SCHIFANO NATHALIE	contrôleur	10 000 €	5 000 €

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris et d'Île de France.

A Paris, le 1^{er} septembre 2025

Le responsable du pôle contrôle expertise,
Inspecteur Divisionnaire Hors classe.

Signé

Philippe AUMEGEAS

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-09-01-00010

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal
(EDR)

**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS**

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1er décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu le décret du 19 décembre 2024 portant nomination de M. Hugues BIED-CHARRETON, administrateur de l'État du troisième grade, en qualité de Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu la décision de la Directrice générale des finances publiques en date du 20 décembre 2024 fixant au 1er janvier 2025 la date d'installation de M. Hugues BIED-CHARRETON dans les fonctions de Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents affectés à l'équipe départementale de renfort (EDR) dont les noms, prénoms et grades suivent dans le tableau ci-après :

Nom	Prénom	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
BELLENCONTRE	Hervé	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
BOUTALEB	Marine	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
CERVERA	Julien	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
FABRE	Virginie	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
FERUS	Pascal	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
GALLIER	Philippe	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
GELINEAU	Maryline	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
JACQUET-CRETIDES	Frédéric	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
LE ROUX	Géraldine	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
MARC	Catherine	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
MONNIN	Michaël	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
NORDMAN	Stéphane	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
PERAZZOLI	Laurent	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
PHU	Jonathan	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
PISTRE	Stéphane	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
VION	Gégory	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
ALLAIN	Eric	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
AUDOIN	François	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BACHETTI	Christelle	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BEDDIAR	Habib	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BELIBIO	Henri	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BENESY	Denis	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BERRUET	Christelle	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BRUXELLE	Adrien	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BULLY	Nadège	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
CAUDRELIER	Matthieu	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
CHASLE	Nathalie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
CORESTANT	Jean Elysée	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DAG	Békir	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DAGOLDI	Nicolas	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DALLAIN	Emmanuel	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DEFIENNE	Florent	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DELPEY	Valérie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DIVOL	Vincent	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DOUGDAG	Meidhi	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DUBOIS	Catherine	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DUPUY	Vincent	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
EL'ADARI	Michel	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
FAIVRE	Patrick	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
GALEWSKI-DZIURLA	Delphine	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
GESTIN	Pascal	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
GUERREIRO	Anthony	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
HERNAULT	Cédric	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
HUGONNENC	Magali	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LAGRUE	Philippe	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LE GUENNIC	Solène	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LEBLEME	Nicolas	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LEFRANCOIS	Thomas	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LEGRIS	Julien	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LEONARD	Serge	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €

LEPAGNOL	Nadia	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LEVEQUE	Florian	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LOUDCHER	Dominique	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
MANZATI	Massimigliano	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
MARTEAU	Christophe	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
ORTOLE	Dominique	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
PARISSE	Sébastien	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
PASSEMARD	Nathalie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
PASSOT	Jérôme	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
PELUSO	Stéfano	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
PERIERS	Sandrine	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
PICARD	Samuel	Contrôleur des finances publiques	10 000 e	10 000 €
POTTEZ	Stéphanie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
ROQUES	Marie Josée	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
ROUX	Dany	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
SABAU	Sébastien	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
SANTERRE	Fabienne	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
SEBILLE	Christophe	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
SITTER	Camille	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
SOCCALINGAME	Sandirasegarane	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
TAN	Dara	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
VERDIER	Arnaud	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
VIDEAU	Léa	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
WARRIN	Sophie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
AGNOURE	Ndocky	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
BREEMERSCH	Gael	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
CAMPAS	Benoit	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
DESPRES	Christophe	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
GERY	Christophe	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
IKKENE	Nadia	Agente des finances publiques	2 000 €	2 000 €
SEDARD	Marc	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €

Article 3

Cet arrêté annule et remplace la précédente délégation de signature en date du 23 avril 2025 et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris le 24 avril 2025 (n° 75-2025-04-23-00016).

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

Paris, le 1^{er} septembre 2025

Le Directeur régional des finances publiques
d'Île-de-France et de Paris,

signé

Hugues BIED-CHARRETON

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-09-01-00011

Arrêté portant délégation générale de signature
(CBR)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS**

94 rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE SIGNATURE

Le Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le décret n° 55-733 du 26 mai 1955 relatif au contrôle économique et financier de l'État ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable, notamment son article 88-II ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Île-de-France et de Paris ;

Vu l'arrêté du 5 juillet 2017 modifié pris en application de l'article 176 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2020 fixant la liste des organismes dont le contrôle budgétaire est confié au Directeur régional des finances publiques en région Île-de-France ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2021 portant soumission de groupements d'intérêt public au contrôle économique et financier de l'État et désignation des autorités de contrôle ;

Vu le décret du Président de la République en date du 19 décembre 2024 portant nomination de Hugues BIED-CHARRENTON, en qualité de Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

Vu la décision de la Directrice générale des Finances publiques en date du 20 décembre 2024 fixant au 1^{er} janvier 2025 la date d'installation de M. Hugues BIED-CHARRENTON dans les fonctions de Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

DÉCIDE :

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à :

Madame Bernadette NOGUE, attachée d'administration de l'État hors classe détachée dans le corps d'administratrice des finances publiques adjointe, pour signer tous les actes relatifs :

- au contrôle budgétaire des services déconcentrés de l'État relevant des ordonnateurs dont la résidence administrative est située en région Île-de-France ;
- au contrôle budgétaire des établissements publics de l'État cités par l'arrêté du 5 octobre 2020 susvisé ;
- à la tutelle financière des établissements publics de l'État cités par l'arrêté du 5 juillet 2017 susvisé ;
- au contrôle économique et financier des groupements d'intérêt public (GIP) cités par l'arrêté du 15 juillet 2021 susvisé ;
- au contrôle budgétaire des crédits mis à la disposition du préfet de police de Paris.

Article 2 :

Délégation de signature des actes nécessaires à l'exercice de l'ensemble des compétences citées à l'article 1 est donnée, en cas d'empêchement de Mme Bernadette NOGUE, à Mme Phkarnavy GÉRARD, inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe.

Article 3 :

Délégation de signature des actes nécessaires à l'exercice de l'ensemble des compétences relatives au contrôle budgétaire de la préfecture de police est donnée, en cas d'empêchement de Mme Bernadette NOGUE, à Mme Catherine PLANES-RAISENAUER, attachée principale d'administration, en sa qualité d'adjointe au contrôleur budgétaire près le préfet de police.

Article 4 :

Délégation de signature des actes relatifs à l'exercice de la tutelle financière des organismes citée à l'article 1 est donnée, en cas d'empêchement de Mme Bernadette NOGUE, à :

- Mme Phkarnavy GÉRARD, inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe,
- Mme Ingrid KLEIN, attachée d'administration de l'État hors classe,
- Mme Laetita BELAN, agente contractuelle de niveau A,
- M. Frédéric AGNES, M. Kévin LEPETIT, Mme Laetitia JAQUET et M. Damien VINATIER, inspecteurs des finances publiques.

Article 5 :

Délégation de signature des visas et avis sur les actes de gestion relatifs au budget des ordonnateurs de l'État, hors préfet de police, et des organismes, cités à l'article 1, est donnée à :

- Mme Phkarnavy GÉRARD, inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe,

- Mme Ingrid KLEIN, attachée d'administration de l'État hors classe,
- Mme Lætitia BELAN, agente contractuelle de niveau A,
- M. Frédéric AGNES, M. Kévin LEPETIT, Mme Laetitia JAQUET et M. Damien VINATIER, inspecteurs des finances publiques ;
- Mme Pascale CHAUDEMANCHE, Mme Emmanuelle BRUN, contrôleuses principales, et Mme Mina EL ACHAK, contrôleuse.

Article 6 :

Délégation de signature des visas et avis sur les actes de gestion relatifs au budget de la préfecture de police est donnée à :

- Mme Mélanie RONCE, secrétaire administrative de classe supérieure,
- Mme Valérie GAILLARD, secrétaire administrative de classe supérieure,
- M. Franck RICHARD, secrétaire administratif de classe supérieure,
- M. Jérôme CANTE, adjoint administratif principal de 1^{re} classe.

Article 7 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département de Paris.

Elle annule et remplace la précédente délégation de signature en date du 1^{er} janvier 2025 et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris le 3 janvier 2025 (n° 75-2025-01-01-00025).

A Paris, le 1^{er} septembre 2025,

Le Directeur régional des finances publiques
d'Île-de-France et de Paris

signé

Hugues BIED-CHARRETON

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-09-01-00009

Arrêté portant délégation générale et spéciale
de signature (cadres département PPR)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS**

94 rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ET SPÉCIALE DE SIGNATURE

Le Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1^{er} décembre 2021 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu le décret du Président de la République en date du 19 décembre 2024 portant nomination de M. Hugues BIED-CHARRETON, administrateur de l'État du troisième grade, en qualité de Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris à compter du 1^{er} janvier 2025.

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Île-de-France et de Paris;

Vu la décision de la Directrice générale des Finances publiques en date du 20 décembre 2024 fixant au 1^{er} janvier 2025 la date d'installation de M. Hugues BIED-CHARRETON dans les fonctions de Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris.

ARRETE :

Article 1^{er}

Délégation générale de signature :

- Monsieur Mickaël LAGADEC, administrateur de l'État, responsable adjoint du pôle pilotage et ressources, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du pôle pilotage et ressources ;
- Monsieur David MARIE, administrateur de l'État, responsable adjoint du pôle pilotage et ressources, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du pôle pilotage et ressources ;
- Monsieur Marc GAUTIER, administrateur de l'État, responsable adjoint du pôle pilotage et ressources, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du pôle pilotage et ressources ;
- Madame Claire MOURET, administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de la division Formation professionnelle, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement du directeur régional des Finances publiques, du responsable du pôle Pilotage et ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Gestion des ressources humaines et de la formation professionnelle ;
- Monsieur Pierre LAFAGE, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division Vie de l'agent et conditions de vie au travail, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement du directeur régional des Finances publiques, du responsable du pôle Pilotage et ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Gestion des ressources humaines et de la formation professionnelle ;
- Madame Florence GUERRERO, administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de la division Gestion des carrières, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement du directeur régional des Finances publiques, du responsable du pôle Pilotage et ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Gestion des ressources humaines et de la formation professionnelle ;
- Madame Véronique FLAHAUT-JOLLY, administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de la division Pilotage, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement du directeur régional des Finances publiques, du responsable du pôle Pilotage et ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Stratégie ;
- Madame Carole DORÉ, administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de la division Contrôle de gestion, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement du directeur régional des Finances publiques, du responsable du pôle Pilotage et ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Stratégie ;
- Monsieur Fabien RIBAUT, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division Relation usagers, conduite du changement et communication, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement du directeur régional des Finances publiques, du responsable du pôle Pilotage et ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Stratégie ;

- Monsieur André SAINTVOIRIN, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division Immobilier, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement du directeur régional des Finances publiques, du responsable du pôle Pilotage et ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Budget Immobilier Logistique ;
- Monsieur Alexandre BONNEFONT, inspecteur principal des Finances publiques, adjoint au chef de la division Immobilier, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement du directeur régional des Finances publiques, du responsable du pôle Pilotage et ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Budget Immobilier Logistique ;
- Madame Emmanuelle CREUZET, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, responsable de la division Budget et Marchés, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement du directeur régional des Finances publiques, du responsable du pôle Pilotage et ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Budget Immobilier Logistique ;
- Madame Stéphanie LAROPPE, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, responsable de la division Gestion de site et sécurité, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement du directeur régional des Finances publiques, du responsable du pôle Pilotage et ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Budget Immobilier Logistique ;
- Madame Marie-Laure TELLIEZ, inspectrice principale des Finances publiques, responsable de la cellule AGIL/Ecoresponsabilité, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa cellule et, en cas d'urgence ou d'empêchement du directeur régional des Finances publiques, du responsable du pôle Pilotage et ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Budget Immobilier Logistique.

Article 2

Délégation spéciale de signature :

Nom, prénom, grade, fonction	Pouvoir
DIVISION FORMATION PROFESSIONNELLE	
M. Alain ROUYER Inspecteur principal des Finances publiques Adjoint à la responsable de division	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
M. Alain PEAN-CHATELAIN Inspecteur des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Emmanuelle-SABATHIER Inspectrice des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Marie-Dominique STANISLAWSKI Inspectrice des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service

Mme Frédérique ROUGIER Inspectrice des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Delphine LANGLOIS Inspectrice des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
DIVISION GESTION DES CARRIÈRES	
Mme Anne CIRODDE Inspectrice principale des Finances publiques Adjointe à la responsable de division	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Catherine LESMOND Inspectrice divisionnaire des Finances publiques Conseillère Mobilité Carrière	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Astrid BRIET Inspectrice des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Christelle CHUNG-POO-LUN Inspectrice des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Linda TARAN Inspectrice des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
M. Christian FREYERMUTH Inspecteur des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
M. Rodolphe WAROQUIER Inspecteur des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
DIVISION VIE DE L'AGENT ET CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL	
Mme Anne CLEMENT-PAULHAC Inspectrice principale des Finances publiques Adjointe au responsable de division	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Sabine JAMON Inspectrice divisionnaire des Finances publiques Adjointe au responsable de division	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Florence TOQUET Inspectrice divisionnaire des Finances publiques Adjointe au responsable de division	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
M. Vincent VACHON Administrateur des Finances publiques adjoint Chargé de mission	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Corine AGOU Inspectrice des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Manuella AMITRANO Inspectrice des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
M. Nathan ASSIE, Inspecteur des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service

Mme Laura CORNU Inspectrice des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
M Patrick DAMIAO Inspecteur des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
M Adrien DELPON Inspecteur des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
M. Isabelle MONTOURCY Inspectrice des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme JULIE TATANGELO Inspectrice des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Jennifer TRUJILLO Inspectrice des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
M Hector REBOLLO MEANA CASTELLANOS Inspecteur des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
DIVISION PILOTAGE	
Mme Marie-France RIVIERE Inspectrice divisionnaire des Finances publiques Adjointe à la responsable de division	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
DIVISION CONTRÔLE DE GESTION	
Mme Delphine OURADOU Inspectrice principale des Finances publiques Adjointe à la responsable de division	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Hélène LEFEVRE Inspectrice divisionnaire des Finances publiques Adjointe à la responsable de division	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
DIVISION BUDGET ET MARCHÉS	
Mme Alice AUBRY Inspectrice divisionnaire des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
M. Rida AYADI Inspecteur des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
DIVISION IMMOBILIER	
M. Alexandre BONNEFONT Inspecteur principal des Finances publiques Adjoint au chef de la division immobilier	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Valérie BERREBI Inspectrice divisionnaire des Finances publiques Adjointe au responsable de division	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
DIVISION GESTION DE SITE ET SÉCURITÉ	
Mme Stéphanie DEMERVILLE	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service

Article 3

Cet arrêté annule et remplace la précédente délégation de signature en date du 05/10/2024 et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris le 3 janvier 2025 (n° 75-2025-01-01-00027).

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

A Paris, le 1^{er} septembre 2025

Le Directeur régional des Finances publiques
d'Île-de-France et de Paris,

signé

Hugues BIED-CHARRETON

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-09-01-00008

Arrêté portant délégations de signature (Pôle
gestion publique Secteur public local)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Direction régionale des Finances publiques
d'Île-de-France et de Paris
94 rue Réaumur
75104 Paris cedex 02

Délégations de signature pour le Pôle gestion publique Secteur public local
--

Le Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif modifié à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1^{er} décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 modifié portant création des directions régionales et départementales des finances publiques et notamment celle d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le décret du 19 décembre 2024 portant nomination par le Président de la République de M. Hugues BIED-CHARRETON, administrateur de l'État du troisième grade, en qualité de Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu la décision de la Directrice générale des Finances publiques en date du 20 décembre 2024 fixant au 1^{er} janvier 2025 la date d'installation de M. Hugues BIED-CHARRETON dans les fonctions de Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris.

ARRÊTE

PÔLE GESTION PUBLIQUE - SECTEUR PUBLIC LOCAL

DÉLÉGATIONS GÉNÉRALES

Mme Catherine CABIOCH, administratrice de l'État, adjointe au directeur du Pôle gestion publique Secteur public local, cheffe de la Mission régionale de conseil aux décideurs publics, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du Pôle gestion publique Secteur public local et de la Mission régionale de conseil aux décideurs publics.

M. Bruno MATHON DIT RICHARD, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable du Service de Gestion Comptable en direction pour la Ville de Paris, la Région Île-de-France, la Métropole du Grand Paris et le budget spécial de la Préfecture de Police (SGC VPRIF), reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du Pôle gestion publique Secteur public local.

M. Galdric RIPOULL, administrateur des Finances publiques adjoint, Directeur du Service Facturier « DRFiP-Ville de Paris » (SFACT), reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du Pôle gestion publique Secteur public local.

M. David VIENNE, administrateur des Finances publiques adjoint, chargé de mission au sein du Pôle à compter du 1^{er} septembre 2025, puis Responsable de la Division Secteur public local (DSPL) à compter du 21 novembre 2025, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Gestion publique Secteur public local.

Mme Marie-Gaël DAREAU, inspectrice principale des Finances publiques, Responsable de la Division Secteur public local (DSPL) jusqu'au 20 novembre 2025, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Gestion publique Secteur public local jusqu'à cette date.

PÔLE GESTION PUBLIQUE - SECTEUR PUBLIC LOCAL

Division secteur public local (DSPL)

DÉLÉGATIONS GÉNÉRALES

M. Rémy GREDIN, inspecteur divisionnaire de classe normale, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de la division.

Mme Anissa IKKENE, attachée principale territoriale accueillie en position de détachement dans le grade d'inspectrice principale, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de la division.

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

M. Jean-Luc VIVIEN, inspecteur des finances publiques, reçoit délégation spéciale de signer pour tous les messages électroniques vers les partenaires relevant du service de fiscalité directe locale (SFDL) émis depuis la BALF dédiée : drfip75.sfdl@dgfip.finances.gouv.fr

M. Cyril DELICQUE, inspecteur des finances publiques, reçoit délégation spéciale de signer pour tous les messages électroniques vers les partenaires relevant du service de fiscalité directe locale (SFDL) émis depuis la BALF dédiée : drfip75.sfdl@dgfip.finances.gouv.fr

Mme Laure PENARIER, inspectrice des finances publiques, reçoit délégation spéciale de signer pour tous les messages électroniques informatifs relevant de l'animation vers les trésoreries, le SGC VPRIF et le SFACT émis depuis la BALF dédiée : drfip75.gestionpublique.spl@dgfip.finances.gouv.fr

PÔLE GESTION PUBLIQUE - SECTEUR PUBLIC LOCAL

SGC VPRIF

DÉLÉGATIONS GÉNÉRALES

Mme Daphné DOMINGUEZ, inspectrice principale des Finances publiques, adjointe au responsable du SGC VPRIF, responsable du Secteur Recette du SGC VPRIF, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du SGC VPRIF.

Mme Mélanie LEGRAND, inspectrice principale des Finances publiques, adjointe au responsable du SGC VPRIF, responsable du Secteur Dépense du SGC VPRIF, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du SGC VPRIF.

M. Erick LEFORT, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques de classe normale, adjoint au responsable du SGC VPRIF, responsable du Secteur Comptabilité du SGC VPRIF reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du SGC VPRIF.

Mme Marie ESCAL, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques de classe normale, adjointe à la responsable du Secteur Recette du SGC VPRIF, et responsable du Service Recouvrement, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du SGC VPRIF.

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

Secteur RECETTE	
Services VISA et ACCUEIL	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
M^{me} Anne MORAUD Inspectrice des Finances publiques Responsable du service ACCUEIL	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service, en particulier : ▪ les transmissions des réclamations à l'ordonnateur et les lettres d'information au requérant, ▪ les délais de paiement accordés pour des créances inférieures à 50 000 € et pour 24 mois au maximum, ▪ les états d'annulation ou de remise de frais jusqu'à 760 €. ▪ les attestations de paiement pour le compte d'autres services, ▪ les notifications par voie d'huissier de justice des ordonnances prise en application de l'article L. 627-3 du code de commerce (versement d'avance par le Trésor Public sur ordonnance motivée), ▪ les déclarations de recettes des opérations de caisse. Signer, en cas d'empêchement de l'un des responsables de service du Secteur recette, les documents pour lesquels ces derniers disposent d'une délégation.

Service ACCUEIL M. Thomas VAZQUEZ Contrôleur des Finances publiques Mme Siga DIAWARA Contrôleuse des Finances publiques M. Mahamoud M'MADI Agent administratif des Finances publiques Mme Fadimatou KALAMY Contrôleuse des Finances publiques M. Philippe LAMBOUR Contrôleur des Finances publiques M. Thibaut ALLANIC Contrôleur des Finances publiques M. Gregoire FERNANDEZ MARCOTTE Contrôleur des Finances publiques Mme Carole DUMOULIN Contrôleuse des Finances publiques Mme Kerima JEMNI Contrôleuse des Finances Publiques M. Arnaud QUILLEVERE Contrôleur des Finances publiques M. Felix RODENAS Agent administratif principal des Finances publiques Mme Lou ENJALBAL Contractuelle M. Fahed BENSAID Contractuel Mme Christine PHAROSE Agente administrative des Finances publiques Mme Valérie POPOVIC Agente administrative des Finances publiques	Octroyer les délais de paiement conformément à la proposition du débiteur pour des dettes inférieures ou égales à 1 500 euros et pour une durée de trois mois maximum. Signer : - les attestations de paiement pour le compte d'autres services, - les déclarations de recettes des opérations de caisse.
M. Adrien OZCAN-KILINC Inspecteur des Finances publiques Responsable du service VISA	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service, en particulier : - les rejets de prise en charge des titres, - les demandes d'annulation de titres et mandats. Signer, en cas d'empêchement de l'un des responsables de service du Secteur recette, les documents pour lesquels ces derniers disposent d'une délégation.
M^{me} Nathalie LACKMAITRY Inspectrice des Finances publiques Rédactrice organisation et méthodes du secteur recette	Signer, en cas d'empêchement de l'un des responsables de service du Secteur recette, les documents pour lesquels ces derniers disposent d'une délégation.

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

Secteur RECETTE	
Service RECOUVREMENT	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
Mme Fayoll ANNE Inspectrice des Finances publiques adjointe à la Responsable du service RECOUVREMENT Responsable de la cellule débiteurs sensibles	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service, en particulier: ▪ les déclarations de dépôts de chèques et les déclarations de recettes, ▪ les transmissions des réclamations à l'ordonnateur et les lettres d'information au requérant, ▪ les mises en demeure en action individuelle, ▪ les délais de paiement accordés pour des créances inférieures à 50 000 € et pour 24 mois maximum, ▪ les MED destinées aux débiteurs publics et aux redevables en surendettement, ▪ les notifications de créances aux mandataires judiciaires dans le cadre des ventes de fonds de commerce et les mainlevées à la suite de paiement, ▪ les mainlevées des actes de poursuites après paiement ou en cas de saisie effectuée à tort, ▪ les propositions d'ANV pour les dettes d'un même débiteur d'un montant inférieur à 10 000 €, ▪ les états d'annulation ou de remise de frais jusqu'à 760 €, ▪ les bordereaux déclaratifs des créances dans le cadre des procédures collectives, ▪ les notifications des créances visées à l'article L622-17 du code du commerce, ▪ les documents relatifs au paiement des honoraires des huissiers de justice, des avoués et avocats mandatés dans le cadre du secteur local, et de tous frais engagés dans un contentieux, ▪ les actes liés aux saisies attributions, l'accusé de réception des significations des actes d'huissiers relatifs aux titres en phase contentieuse. Signer, en cas d'empêchement de l'un des responsables de service du Secteur recette, les documents pour lesquels ces derniers disposent d'une délégation

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

SGC VPRIF	
Secteur RECETTE	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
M. Philippe MENU Contrôleur principal des Finances publiques Service RECOUVREMENT	Signer : ▪ les déclarations de dépôts de chèques et les déclarations de recettes, ▪ les délais de paiement pour les créances inférieures à 5 000 € et pour 6 mois maximum, ▪ les notifications de créances aux mandataires judiciaires dans le cadre des ventes de fonds de commerce et les mainlevées à la suite de paiement, ▪ les MED inférieures à 100 000 € destinées aux débiteurs publics et aux redevables en surendettement, ▪ dans le respect des autorisations accordées par les ordonnateurs, les SATD manuelles et les états de poursuites par voie de saisie pour les créances inférieures à 5 000 €, ▪ les bordereaux déclaratifs des créances dans le cadre des procédures collectives pour des créances inférieures à 5 000 €, ▪ les propositions d'ANV pour les dettes d'un même débiteur d'un montant inférieur à 5 000 €.
M. Bruno CHAPUY Contrôleur principal des Finances publiques Service RECOUVREMENT	Signer : ▪ les déclarations de dépôts de chèques et les déclarations de recettes, ▪ les mises en demeure destinées aux débiteurs publics issues d'Hélios inférieures à 100 000 €, ▪ les délais de paiement pour les créances inférieures à 3 000 € et pour 3 mois maximum.
Service RECOUVREMENT Julien PADRA Contrôleur des Finances publiques Steven SANCHO Contrôleur des Finances publiques Marisol ESCUDERO Contrôleuse des Finances publiques Auréli RUIS Contrôleuse des Finances publiques Sharmili NARA Contrôleuse des Finances publiques Chantal DOUX Contrôleuse des Finances publiques Jérémy FERRARI Contrôleur des Finances publiques	Octroyer les délais de paiement conformément à la proposition du débiteur pour des dettes inférieures ou égales à 1 500 euros et pour une durée de trois mois maximum.

Mario MOLNAR

Contrôleur des Finances publiques

Moulay EL GAROUANI

Contrôleur des Finances publiques

Agnès PEIFFER

Contrôleuse des Finances publiques

Valérie FARCY

Contrôleuse des Finances publiques

Jérôme HEIN

Contrôleur principal des Finances
publiques

Serge BOGAERTS

Contrôleur principal des Finances
publiques

**Patrick ELISABETH-MARIE-
FRANCOISE**

Agent administratif principal des Finances
publiques

Catherine GUESMI

Agente administrative principal des
Finances publiques

Karine TAN LUONG ANN

Agente administrative principale des
Finances publiques

Edouard KLUTSE

Agent administratif des Finances
publiques

Alain DUBOST

Agent administratif principal des Finances
publiques

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

SGC VPRIF	
Secteur DÉPENSE	
Service DÉPENSE PAYE	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
M. Andy JOSEPH-ROSE Inspecteur des Finances publiques Responsable du service DÉPENSE PAYE	Signer tous les documents relevant de son service et notamment : ▪ les bordereaux d'envoi, ▪ les accusés de réception de dépôt de courrier, ▪ les courriers de rejets des mandats, ▪ les demandes de renseignements, ▪ les attestations de paiement de mandats (ou états de dépense), ▪ les ordres de paiement, ▪ les VGM, ▪ les bons de validation de la paye, ▪ les courriers de contrôle du CHD paye, ▪ les réponses aux notifications des oppositions et significations en tant que tiers détenteur, ▪ les états de retenue sur opposition, ▪ les attestations de la quotité saisissable, ▪ les certificats de non-opposition, ▪ les certificats de cessation de paiement. Signer, en cas d'empêchement de la responsable du service dépenses hors paye, les documents pour lesquels cette dernière dispose d'une délégation.
Mme Françoise COSTE Contrôleuse principale des finances publiques service DÉPENSE PAYE	Signer : ▪ les réponses aux notifications des oppositions et significations en tant que tiers détenteur, ▪ les attestations de la quotité saisissable, ▪ les états de retenue sur opposition, ▪ les certificats de non-opposition, ▪ les réponses aux tribunaux en matière de saisie , ▪ les demandes de renseignements relatives aux oppositions.
Service DÉPENSE HORS PAYE	
Mme Chloé BILLARD Inspectrice des Finances publiques Responsable du service DÉPENSE HORS PAYE	Signer tous les documents relevant de son service et notamment : ▪ les VGM, ▪ les ordres de paiement y compris vers l'étranger, ▪ les courriers de rejet des mandats et titres, ▪ les demandes de renseignement, ▪ les courriers auprès des banques sur les cessions de créances. Signer, en cas d'empêchement du responsable du service dépenses payes, les documents pour lesquels ce dernier dispose d'une délégation.

SGC VPRIF	
Secteur COMPTABILITÉ	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
M. Abdoul M'BAYE Inspecteur Divisionnaire des Finances publiques Chargé de mission auprès du responsable du secteur comptabilité	Signer, en cas d'empêchement de l'un des responsables de service du Secteur comptabilité, les documents pour lesquels ces derniers disposent d'une délégation.
Service QUALITÉ COMPTABLE	
Mme Rachida SAMEL Inspectrice des Finances publiques Responsable du service QUALITÉ COMPTABLE	Signer les documents entrant dans les attributions de son service, en particulier : ▪ les lettres de rejet de mandats et de titres, ▪ les demandes d'émissions de mandats ou titres, ▪ les demandes d'annulations de mandats ou de titres, ▪ les demandes de renseignements, ▪ les demandes de restitutions des excédents prescrits, ▪ les pièces et documents entrant dans les attributions du secteur dette, ▪ les décisions de remboursement d'excédents inférieurs à 15 000 €, y compris les ordres de paiements y afférents et tous les ordres de paiement induits par le traitement d'un rejet de virements inférieurs à 15 000 €, ▪ les autres ordres de paiements, ▪ les correspondances avec les usagers notamment pour la régularisation des chèques impayés et des excédents de versements et les organismes financiers notamment pour l'ouverture des comptes et livrets afférents à la gestion des deniers pupillaires. ▪ les VGM ▪ les virements étrangers, ▪ les autorisations de paiement vers les autres DDFiP/DRFiP ou les autres comptables, ▪ les correspondances d'information avec les organismes bénéficiaires de paiement ainsi qu'avec la Banque de France, ▪ les bordereaux de rejet de virement, ▪ les courriers aux redevables et aux entreprises, ▪ les situations quotidiennes de trésorerie et les états de fin de mois. Signer, en cas d'empêchement de l'un des responsables de service du Secteur comptabilité les documents pour lesquels ces derniers disposent d'une délégation

SGC VPRIF	
Secteur COMPTABILITÉ	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
M. Cyril ZANVETTOR Contrôleur des Finances publiques Adjoint à la responsable du service QUALITÉ COMPTABLE	Signer : ▪ les lettres de rejet de mandats et de titres, ▪ les demandes d'émissions de mandats ou titres ▪ les demandes d'annulations de mandats ou de titres, ▪ les demandes de renseignements, ▪ les demandes de restitutions des excédents prescrits, ▪ les pièces et documents entrant dans les attributions du secteur dette, ▪ les décisions de remboursement d'excédents inférieurs à 8 000 €, y compris les ordres de paiements y afférents et tous les ordres de paiement induits par le traitement d'un rejet de virements inférieurs à 8 000 €, ▪ les autres ordres de paiements, ▪ les correspondances avec les usagers notamment pour la régularisation des chèques impayés et des excédents de versements et les organismes financiers notamment pour l'ouverture des comptes et livrets afférents à la gestion des deniers pupillaires. ▪ les courriers aux redevables et aux entreprises, ▪ les VGM et les virements étrangers

SGC VPRIF	
Secteur COMPTABILITÉ	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
M. Rémi TURCK Inspecteur des Finances publiques Responsable du service COMPTABILITÉ ET RÉGIES	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service, en particulier : ▪ les lettres de rejet de mandats et de titres, ▪ les demandes d'émissions de mandats ou titres, ▪ les demandes d'annulations de mandats ou de titres, ▪ les demandes de renseignements, ▪ les correspondances avec les usagers notamment pour la régularisation des chèques impayés ▪ les ordres de paiement, ▪ les VGM, ▪ les virements étrangers, ▪ les autorisations de paiement vers les autres DDFiP/DRFiP ou les autres comptables, ▪ les correspondances d'information avec les organismes bénéficiaires de paiement ainsi qu'avec la Banque de France ▪ les bordereaux de rejet de virement, ▪ les courriers aux redevables et aux entreprises, ▪ les procès-verbaux de création et de clôture de régies, de remise de service des régisseurs, ▪ les visas des projets d'arrêtés concernant les régies, ▪ les documents relatifs à la gestion des valeurs inactives, ▪ les ordres de paiement pour versement des avances et fonds de caisse aux régisseurs, ▪ les ordres de paiement pour le versement des avances exceptionnelles aux régisseurs, ▪ les ordres de paiement en cas de remboursement des trop perçus des régies de recettes Signer, en cas d'empêchement de l'un des responsables de service du Secteur comptabilité les documents pour lesquels ces derniers disposent d'une délégation
Mme Stéphanie CHERREAU Contrôleuse des Finances publiques Adjointe au responsable du service COMPTABILITÉ ET RÉGIES Responsable de la cellule D2C	Signer : ▪ les rejets de prise en charge de titres et de mandats ▪ les demandes d'émissions de mandats ou titres, ▪ les demandes d'annulations de mandats ou de titres ▪ les bordereaux de rejet de virement, ▪ les déclarations de dépôts de chèques, ▪ les ordres de paiement, ▪ les VGM et les virements étrangers, ▪ les autorisations de paiement vers les autres DDFiP/DRFiP ou les autres comptables, ▪ les correspondances d'information avec les organismes bénéficiaires de paiement ainsi qu'avec la Banque de France, ▪ les courriers aux redevables et aux entreprises, ▪ les situations quotidiennes de trésorerie et les états de fin de mois

Mme Nadira ES-SEBBANI Contrôleuse des Finances publiques	Signer : ▪ les rejets de prise en charge de titres et de mandats ▪ les demandes d'émissions de mandats ou titres, ▪ les demandes d'annulations de mandats ou de titres ▪ les bordereaux de rejet de virement, ▪ les déclarations de dépôts de chèques ▪ les ordres de paiement, ▪ les VGM et les virements étrangers, ▪ les autorisations de paiement vers les autres DDFiP/DRFiP ou les autres comptables, ▪ les correspondances d'information avec les organismes bénéficiaires de paiement ainsi qu'avec la Banque de France, ▪ les courriers aux redevables et aux entreprises, ▪ les situations quotidiennes de trésorerie et les états de fin de mois
M. Pierre NILLUS Contrôleur des Finances publiques Adjoint au responsable du service COMPTABILITÉ ET RÉGIES Responsable de la cellule encaissements	Signer : ▪ les rejets de prise en charge de titres et de mandats ▪ les bordereaux de rejet de virement, ▪ les déclarations de dépôts de chèques, ▪ les ordres de paiement, ▪ les VGM et les virements étrangers, ▪ les autorisations de paiement vers les autres DDFiP/DRFiP ou les autres comptables, ▪ les correspondances d'information avec les organismes bénéficiaires de paiement ainsi qu'avec la Banque de France, ▪ les courriers aux redevables et aux entreprises, ▪ les situations quotidiennes de trésorerie et les états de fin de mois
M. Stéphane AMARZIT Contrôleur des Finances publiques Caissier titulaire service COMPTABILITÉ ET RÉGIES	Signer les déclarations de recettes des opérations de caisse.
Mme Aneine MANSOURI Contrôleuse des Finances publiques Mme Nathalie L'HARIDON Contrôleuse des Finances publiques M. Stéphane LAUR Contrôleur des Finances publiques M.Sylvain DUMAS Contrôleur des Finances publiques service COMPTABILITÉ ET RÉGIES	Signer les déclarations de recettes des opérations de caisse, en l'absence du caissier titulaire

PÔLE GESTION PUBLIQUE - - SECTEUR PUBLIC LOCAL

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

Service FACTURIER DRFIP-VILLE DE PARIS (SFACT)	
Nom - Prénom Grade – Fonction	Pouvoir
M. Galdric RIPOULL Administrateur des Finances Publiques adjoint Responsable du service facturier « DRFIP-Ville de Paris »	Signer tous les documents relevant du service facturier DRFiP-Ville de Paris.
M^{me} Emmanuelle ETCHEVERRY Attachée territoriale Adjointe au Directeur du service Facturier « DRFIP-Ville de Paris »	Signer tous les documents relevant du service facturier DRFiP-Ville de Paris.
M^{me} Anne MERVAUX Inspectrice principale des Finances Publiques Responsable de pôle au service facturier « DRFIP- Ville de Paris »	Signer tous les documents relevant du service facturier DRFiP-Ville de Paris.
M^{me} Line LOBEL Contractuelle Responsable de pôle au service facturier « DRFIP- Ville de Paris »	Signer pour l'ensemble du service facturier DRFiP-Ville de Paris : • les ordres de paiement, • les VGM, • les virements étrangers • les courriers/courriels aux tiers, • les accusés de réception des dépôts de courriers et oppositions, • les demandes de renseignements aux services ordonnateurs, • les demandes de renseignements sur les règlements, • les lettres de déduction et d'observations.

Service FACTURIER DRFiP-VILLE DE PARIS (SFACT)

Nom - Prénom Grade – Fonction	Pouvoir
M. Frédéric SCHENK Attachée territoriale Responsable de pôle au service facturier « DRFiP- Ville de Paris »	Signer pour l'ensemble du service facturier DRFiP-Ville de Paris : • les ordres de paiement, • les VGM, • les virements étrangers, • les courriers/courriels aux tiers, • les accusés de réception des dépôts de courriers et oppositions, • les demandes de renseignements aux services ordonnateurs, • les demandes de renseignements sur les règlements, • les lettres de déduction et d'observations.
M^{me} Françoise PREVOST Inspectrice des Finances Publiques Responsable de pôle au service facturier « DRFiP-Ville de Paris »	Signer pour l'ensemble du service facturier DRFiP-Ville de Paris : • les ordres de paiement, • les VGM, • les virements étrangers, • les courriers/courriels aux tiers, • les accusés de réception des dépôts de courriers et oppositions, • les demandes de renseignements aux services ordonnateurs, • les demandes de renseignements sur les règlements, • les lettres de déduction et d'observations.
Mme Malika AMOR Attachée territoriale principale Responsable de pôle au service facturier « DRFiP-Ville de Paris »	Signer pour l'ensemble du service facturier DRFiP-Ville de Paris : • les ordres de paiement, • les VGM, • les virements étrangers, • les courriers/courriels aux tiers, • les accusés de réception des dépôts de courriers et oppositions, • les demandes de renseignements aux services ordonnateurs, • les demandes de renseignements sur les règlements, • les lettres de déduction et d'observations.
M. Julien SOLBIAC Inspecteur des Finances Publiques Responsable de secteur au service facturier « DRFiP-Ville de Paris »	Signer pour l'ensemble du service facturier DRFiP-Ville de Paris : • les ordres de paiement, • les VGM, • les virements étrangers, • les courriers/courriels aux tiers, • les accusés de réception des dépôts de courriers et oppositions, • les demandes de renseignements aux services ordonnateurs, • les demandes de renseignements sur les règlements, • les lettres de déduction et d'observations.

La présente délégation de signature annule et remplace toutes les précédentes délégations accordées au titre de la direction régionale des finances publiques.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Île-de-France et de Paris.

Paris, le 1^{er} septembre 2025

Le Directeur régional des finances publiques
d'Île-de-France et de Paris,

signé

Hugues BIED-CHARRETON

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-09-01-00012

Décision du 1er septembre 2025 portant
délégation de signature (centre de gestion
financière bloc 3 placé sous l'autorité du
Directeur régional des finances publiques
d'Île-de-France et de Paris - opérations ne
relevant pas du périmètre du pôle pilotage et
ressources de la direction régionale des finances
publiques d'Île-de-France et de Paris)

**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS**

**Décision du 1er septembre 2025
portant délégation de signature (centre de gestion financière bloc 3 placé sous
l'autorité du directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris –
opérations ne relevant pas du périmètre du pôle pilotage et ressources de la
direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris)**

Le Directeur du pôle gestion publique État de la direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris, M. Didier PIERRON, Administrateur de l'État,

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 86-1 ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1^{er} décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2023 portant nomination de M. Didier PIERRON, administrateur de l'État dans l'emploi de chef du pôle gestion publique État à la direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu les conventions de délégations de gestion relatives au centre de gestion financière bloc 3 placé sous l'autorité du directeur régional des finances publiques de la région Île-de-France et de Paris ;

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes relatifs à l'exécution des opérations prévues dans les conventions de délégation de gestion susvisées, dans la limite de leurs attributions au sein du centre de gestion financière, à :

Mme Elisabeth FRANTZ, inspectrice divisionnaire des Finances publiques hors classe, responsable du Centre de Gestion Financière,

Mme Marine LE BERRE inspectrice des Finances publiques, adjointe au responsable du Centre de Gestion Financière,

M. Thierry ALIGE, contrôleur principal des Finances publiques,
M. Nicolas BELAUD, contrôleur des Finances publiques,
M. Laurent BLACHE-CACCHIA, contrôleur des Finances publiques,
Mme Alexandra BLUM, agente administrative principale des Finances publiques,
Mme Marine CABUZEL, agente administrative principale stagiaire des Finances publiques
M. Joël CECILE, agent administratif principal des Finances publiques,
M. Jean-Pierre CHABOT, contrôleur principal des Finances publiques,
Mme Nathalie CHANTRY, contrôleuse principale des Finances publiques,
M. Ruddy CLAUDE, contrôleur principal des Finances publiques,
Mme Chimène FIDELIN, agente administrative principale stagiaire des Finances publiques,
M. Ahmed HASSANI, contrôleur des Finances publiques,
Mme Magali JAILLET, contrôleuse des Finances publiques,
M. Emmanuel JEANTET, contrôleur des Finances publiques,
Mme Corine LEMOYNE, agente administrative principale stagiaire des Finances publiques,
Mme Pascale MERCIER, agente administrative principale des Finances publiques,
M. Philippe MICHAC, contrôleur principal des Finances publiques,
Mme Natacha NUBRET, contrôleuse des Finances publiques,
Mme Béatrice OWEDYK, agente administrative principale des Finances publiques,
M. Régis PINAULT, agent administratif principal des Finances publiques,
M. José PONS, contrôleur des Finances publiques,
M. Antony PREO, agent administratif principal des Finances publiques,
M. Bruno PUTEANUS, contrôleur des Finances publiques,
M. Thomas ROUX, agent administratif principal des Finances publiques,
M. Tahar BEN MABROUK, apprenti,

Article 2

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Île-de-France et de Paris Préfecture de Paris.

Paris, le 1er septembre 2025

Le Directeur du Pôle Gestion Publique de l'État
de la direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et de Paris,

signé

Didier PIERRON

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-09-01-00013

Décision du 1er septembre 2025 portant
délégation de signature (centre de gestion
financière bloc 3 placé sous l'autorité du
directeur régional des finances publiques
d'Île-de-France et de Paris - opérations relevant
du périmètre du pôle pilotage et ressources de la
direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et de Paris)

**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS**

Décision du 1^{er} septembre 2025

**portant délégation de signature (centre de gestion financière bloc 3 placé sous l'autorité
du directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris – opérations
relevant du périmètre du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des
finances publiques d'Île-de-France et de Paris)**

La directrice du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris, Mme Anne TALON, Administratrice de l'État du grade transitoire,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, notamment ses articles 38, 43 et 44 ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 86-1 ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1^{er} décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2023-10-05-00007/75-2023-10-05-00003 du 5 octobre 2023 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Anne TALON, directrice du pôle Pilotage et Ressources à la direction régionale des Finances publiques de la région d'Île-de-France et de Paris ;

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes relatifs à l'exécution des opérations de dépenses pour lesquelles j'ai reçu délégation par arrêté préfectoral du 5 octobre 2023 susvisé, dans la limite de leurs attributions au sein du centre de gestion financière, à :

Mme Elisabeth FRANTZ, inspectrice divisionnaire des Finances publiques hors classe, responsable du Centre de Gestion Financière,

Mme Marine LE BERRE, inspectrice des Finances publiques, adjointe au responsable du Centre de Gestion Financière,

M. Thierry ALIGE, contrôleur principal des Finances publiques,

M. Nicolas BELAUD, contrôleur des Finances publiques,
M. Laurent BLACHE-CACCHIA, contrôleur des Finances publiques,
Mme Alexandra BLUM, agente administrative principale des Finances publiques,
Mme Marine CABUZEL, agente administrative principale stagiaire des Finances publiques,
M. Joël CECILE, agent administratif principal des Finances publiques,
M. Jean-Pierre CHABOT, contrôleur principal des Finances publiques,
Mme Nathalie CHANTRY, contrôlease principale des Finances publiques,
M. Ruddy CLAUDE, contrôleur principal des Finances publiques,
Mme Chimène FIDELIN, agente administrative principale stagiaire des Finances publiques,
M. Ahmed HASSANI, contrôleur des Finances publiques,
Mme Magali JAILLET, contrôlease des Finances publiques,
M. Emmanuel JEANTET, contrôleur des Finances publiques,
Mme Corine LEMOYNE, agente administrative principale stagiaire des Finances publiques,
Mme Pascale MERCIER, agente administrative principale des Finances publiques,
M. Philippe MICHAC, contrôleur principal des Finances publiques,
Mme Natacha NUBRET, contrôlease des Finances publiques,
Mme Béatrice OWEDYK, agente administrative principale des Finances publiques,
M. Régis PINAULT, agent administratif principal des Finances publiques,
M. José PONS, contrôleur des Finances publiques,
M. Antony PREO, agent administratif principal des Finances publiques,
M. Bruno PUTEANUS, contrôleur des Finances publiques,
M. Thomas ROUX, agent administratif principal des Finances publiques,
M. Tahar BEN MABROUK, apprenti.

Article 2

Par dérogation à l'article 1^{er}, demeurent réservés à ma signature les actes de prescription de ces opérations.

Article 3

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

Paris, le 1er septembre 2025

La directrice du pôle pilotage et ressources de la
direction régionale d'Île-de-France et de Paris

signé

Anne TALON